Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant

24 juillet 2025

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence de la mairesse suppléante, tenue le **24 juillet 2025 à 8 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Sont présents : M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3, mairesse suppléante
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6

À distance : Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Absences : M. Luc Brisebois, maire
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7

Étaient également présentes : la greffière, la directrice générale et la directrice générale adjointe - développement durable du territoire

****

ORDRE DU JOUR

****

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. RETIRÉ - Règlement (2025)-224-1 modifiant le règlement (2024)-224 décrétant une dépense de 3 600 000 $ et un emprunt de 2 600 000 $ pour la préparation de plans et devis et les travaux de prolongement des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc sous la rue Léonard incluant l'aménagement de trottoirs et de pistes cyclables, jusqu'au pôle santé, afin d'en augmenter la dépense et l'emprunt - avis de motion et dépôt du projet de règlement
6. Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, sous la rue Léonard - contrat
7. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

****

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, la présidente procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 8 h.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

CM25 07 392 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture, en retirant le point 5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

5. RETIRÉ - Règlement (2025)-224-1 modifiant le règlement (2024)-224 décrétant une dépense de 3 600 000 $ et un emprunt de 2 600 000 $ pour la préparation de plans et devis et les travaux de prolongement des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc sous la rue Léonard incluant l'aménagement de trottoirs et de pistes cyclables, jusqu'au pôle santé, afin d'en augmenter la dépense et l'emprunt - avis de motion et dépôt du projet de règlement

CM25 07 393 **6. Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire, sous la rue Léonard - contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite prolonger les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sous la rue Léonard, au sud de la rue Aubin;

CONSIDÉRANT la résolution CM23 12 750, octroyant le contrat de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis pour le projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sous la rue Léonard;

CONSIDÉRANT la résolution CM25 04 190 pour la reprise des plans et devis avancés avec le concept initial, puisque que le ministère des Transports et de la Mobilité durable avait des exigences spécifiques concernant la mise en place de mobilité active en bordure de la route 327;

CONSIDÉRANT que le Service des infrastructures a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de construction des réseaux dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Excapro inc.	4 894 736,75 $
Inter Chantiers inc.	7 058 577,36 $

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Excapro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de construction pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sous la rue Léonard, au montant de 4 894 736,75 $, taxes en sus (projet 2023-80), conformément aux dispositions prévues à l'appel d'offres TP-2025-3012-02, et payable comme suit :

- 1 000 000 $, payable par l'excédent de fonctionnement affecté;
- 2 522 000 $, payable par le règlement d'emprunt (2024)-224;
- la balance payable par l'excédent de fonctionnement non affecté.

Le tout sous réserve de l’émission d’une permission de voirie du ministère des Transports et de la Mobilité durable, si nécessaire, dans le cadre de la réalisation des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Aucune question n'est posée.

CM25 07 394

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
maire

Lejla Sabic
Greffière adjointe